



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 2 mars 2017**

Présidence **Monsieur Henri PISANI**
Sont présents **47 Conseillères et Conseillers sur 55**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 10/2017, adopté en séance de Municipalité du 23 janvier 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission technique chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

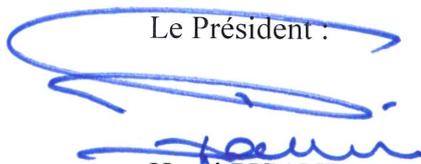
- d'accepter les modalités de la sortie de l'ASIGOS des Communes de Bournens, BousSENS, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens ;
- d'accepter la modification des statuts de l'ASIGOS telle que présentée.

Ainsi délibéré en séance du 2 mars 2017

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale, le délai référendaire de 10 jours ne sera possible qu'après la publication de la décision d'approbation cantonale dans la Feuille des Avis Officiels (Article 109, alinéa 1, lettres b et c et alinéa 2, et Article 110, alinéa 1, LEDP). Dès lors, un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.

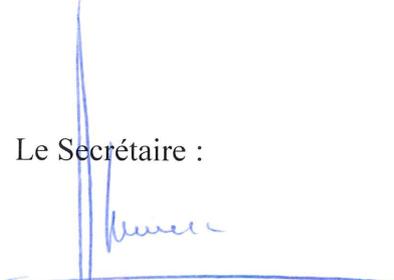
Avis affiché le 6 mars 2017.

Le Président :


Henri PISANI



Le Secrétaire :


Nicolas SERVAGEON